



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN ET D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE DE STRASBOURG POUR UNE ACTIVITE DE DEPOT, PARKING, AIRE DE MANŒUVRE ET BUREAU

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Mme Nathalie ROSSEL

Courriel : nrossel@nexity.fr Adresse : NEXITY PM au nom et pour le compte de SNCF Réseau 4ème étage- 27, rue du Vieux Marché aux Vins- 67000 STRASBOURG.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un local d'environ 3 571 m² pour une activité d'entrepôt, quai de déchargement, d'un ensemble vestiaire, sanitaires, bureaux et d'un terrain d'environ 10 000 m² pour du parking et aire de manœuvre situés rue de la Kaltau à STRASBOURG (67000), au sortir de l'autoroute menant à la Place de l'Etoile.

SNCF Immobilier met à la disposition de l'occupant un bâtiment aménagé comprenant : Une aire de stockage, un quai de déchargement ferroviaire, Un ensemble vestiaire, sanitaires, dégagement, local bureaux. Ce bâtiment est scindé en deux halles décalées séparées par un mur coupe-feu. Les ouvertures nécessaires à l'exploitation de celles-ci comportent entre autre : des portes coulissantes munies d'un portillon (à manœuvre manuelle), des rideaux métalliques (à manœuvre électrique), des portillons de service, des châssis, etc... Les installations sanitaires mises à la disposition de l'occupant comprennent : 2 douches, 2 lavabos, 2 salles de toilettes et 4 urinoirs.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société HEPPNER dont le siège est sis 8, rue de la Station STRASBOURG Cedex (67027).

Date d'effet de la convention d'occupation : 01/07/2023

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal d'instance Strasbourg 67000

45 rue du Fossé des Treize CS 60444

67008 STRASBOURG CEDEX

Téléphone : 03 88 15 59 00 - Télécopie : +33 3 88 75 91 29

Courriel : accueil-strasbourg@justice.fr